

3 heures de
formation
continue
validées

FORMATION PROFESSIONNELLE
CONTINUE

LES ENLEVEMENTS INTERNATIONAUX D'ENFANTS

19 DÉCEMBRE 2024



**En visioconférence (en live et avec
replay)**



FONDATION RENÉ CASSIN

TYPE DE FORMATION

En visioconférence
(en Live ou en Replay)

DATES ET HORAIRES

Le Jeudi 19 décembre 2024
De 9h à 10h30 et de 11h à 12h30
Total : 3 heures de formation professionnelle continue validées

PUBLIC ET NIVEAU

Formation réservée aux avocats
Niveau 2. Approfondissement

TARIFS

Tarif plein : 210 €
Tarif réduit : 147 € pour les avocats ayant moins de deux ans d'ancienneté

DATE LIMITE D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT EN LIGNE

15 décembre 2024 - minuit heure française (GMT+1)

INSCRIPTION EN LIGNE :

<https://iidh.org/produit/enlevements-internationaux-denfants>

CONTACT

elsa.zimmer@iidh.org

PRISE EN CHARGE

Formation professionnelle susceptible d'être prise en charge par le FIFPL (la Fondation René Cassin est un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 44670634667 auprès du préfet de la région Grand Est).

La Fondation René Cassin est détentrice du label QUALIOPi, Certificat N° 721056.

AUDITÉ PAR



REPUBLIQUE FRANÇAISE

OBJECTIFS ET CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation a pour objectif de renforcer les compétences des avocats en matière d'enlèvements internationaux d'enfants.

En raison de la mobilité internationale des personnes et de la mixité des unions, les relations familiales sont souvent internationales. Cette richesse peut devenir, en cas de contentieux, source d'une grande complexité juridique.

La formation rappellera le contexte normatif encadrant les déplacements illicites d'enfants à travers les frontières, et notamment les mécanismes européens et internationaux mobilisables dans de tels cas.

La double expertise des intervenants (un avocat et une professeure d'université) permettra d'apporter un éclairage complet sur la question, notamment concernant les évolutions jurisprudentielles récentes, ainsi que des conseils concrets sur les démarches à mettre en œuvre aux différents stades d'une telle situation.

INTERVENANTS

Maître Alain Devers, *Avocat au Barreau de Lyon spécialisé en droit de la famille, Maître de conférences, Docteur en droit, Membre du Comité français de droit international privé*

Madame Christelle Chalas, *Professeure à l'Université de Lille, spécialisée en droit international privé de la famille*



ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La Fondation René Cassin - Institut international des droits de l'homme accorde une attention particulière à l'accueil des personnes en situation de handicap. La Fondation s'engage à :

- **SENSIBILISER** toute l'équipe (administrative et pédagogique, salariée et bénévole) sur les questions relatives à l'accueil d'une personne en situation de handicap.
- **ACCUEILLIR ET PRENDRE EN COMPTE** les demandes des personnes en situation de handicap sans discrimination.

Pour toute question, vous pouvez contacter Mme Valérie BAUD-CANDAU, référente handicap et directrice-adjointe de la Fondation (session@iidh.org). Ses missions sont les suivantes :

- **ACCUEILLIR, ÉCOUTER ET ÉVALUER** les besoins spécifiques au regard du handicap.
- **ORIENTER** la personne en situation de handicap vers notre partenaire AGEFIPH.
- **METTRE EN ŒUVRE** des aménagements pédagogiques adaptés.

SUIVEZ-NOUS !



Strasbourg iidh



Fondation René Cassin - Institut
International des Droits de l'Homme



iidh Strasbourg



[fondationrenecassin](#)



FONDATION RENÉ CASSIN